

COLLECTION FOCUS

*Création d'entreprise
par les entrepreneurs
issus de l'immigration
L'exemple des entrepreneurs
d'origines maghrébines*



Sommaire

Avant-propos

Quelques rappels

I. Ils font aussi l'histoire économique française

II. Des femmes entreprenantes issues de l'immigration

III. Des jeunes attirés par l'indépendance économique

IV. Cinq profils d'entrepreneurs issus de l'immigration

A. L'entrepreneur commerçant

B. L'entrepreneur profession libérale

C. L'entrepreneur PME/PMI

D. L'entrepreneur grande entreprise et start-up

E. L'entrepreneur des deux rives

Conclusion

A. Entrepreneurs issus de l'immigration : une nouvelle image

B. Vers une intégration par la création d'entreprise

Quelques chiffres

Remerciements

Avant-propos

La collection FOCUS a pour vocation de mettre en lumière la création d'entreprise par des populations caractérisées. Après avoir dépeint, dans des éditions précédentes, les contours de la création par les jeunes, les femmes et les « plus de 50 ans », nous avons souhaité aborder le sujet de la création d'entreprise par les populations issues de l'immigration. Loin de vouloir segmenter à tout prix des profils de créateur, nous avons tenté d'apporter un éclairage sur ces entrepreneurs, leurs motivations, leurs spécificités, mais aussi sur leurs similitudes et leurs vertus.

Pour cela, l'APCE et le magazine « Maghreb Ressources Humaines » ont associé leurs compétences et leurs connaissances dans ce domaine. Dépassant une approche purement statistique nous avons cherché à mieux comprendre les mécanismes et les atouts de ces chefs d'entreprises dans leurs diversités.

Au-delà de ses implications économiques, de ses enjeux en matière de croissance et d'emplois, un taux de création d'entreprise reflète tout simplement la capacité d'une nation à faire vivre les initiatives de ses concitoyens. Poursuivant cette idée, il est aisé de penser qu'une société qui aidera les candidats à la création issus de l'immigration à réaliser leurs projets se donnera les moyens d'une véritable démarche d'intégration.

Quelques rappels...

Avant d'aborder les grandes questions relatives aux créateurs d'entreprise issus de l'immigration, situons tout d'abord l'importance des étrangers salariés et «non salariés» avant de faire brièvement connaissance, à partir de quelques éléments de profil, de ces créateurs et de leurs entreprises.

- Selon l'enquête sur l'emploi de mars 2000, la France comptait 1,125 million de salariés étrangers et 121 000 non salariés (chefs d'entreprise travaillant seuls, employeurs et aides familiaux).

- Les femmes sont moins souvent intégrées dans le monde du travail : parmi les salariés étrangers, 37 % sont des femmes contre 46 % pour l'ensemble des salariés ; parmi les non salariés, elles sont 20 % contre 31 %.

- Enfin, parmi les étrangers ayant une activité entrepreneuriale, 46 % sont Européens et 44 % Maghrébins.

Qu'en est-il de ces créateurs d'entreprise par rapport à l'ensemble des nouveaux entrepreneurs ?

- Le panel SINE de l'INSEE nous permet de les estimer à 6 % de l'ensemble des créateurs/repreneurs. Ils se localisent plus que les Français dans les activités «construction» et «hôtels-café-restaurants», comme les étrangers salariés d'ailleurs ; ils sont en proportion, autant que l'ensemble des créateurs français, dans le commerce (le principal secteur d'activité de création) et nettement moins dans les services aux ménages (éducation/santé et activités récréatives, culturelles et sportives) et les services aux entreprises (12 % contre 29 % pour l'ensemble des créateurs). Ce choix de positionnement est bien sûr en relation avec leur culture propre, leur niveau de diplôme, notamment en ce qui concerne les professions réglementées.

- Ils créent plus en nom propre (moins de créations sous forme sociétale et moins de capitaux investis), mais ils sont un peu plus souvent employeurs que les autres créateurs dès le démarrage.

- 46 % poursuivent au-delà de 3 ans leur activité dans la même entreprise (contre 59 % pour l'ensemble des créateurs).

- Ils bénéficient moins, semble-t-il, d'un réseau de relations utile à leur création : ils s'appuient moins pour créer sur leur ancien employeur, sur les fournisseurs ou les clients qu'ils ont préalablement connus. S'ils le font, c'est souvent dans le cadre de la sous-traitance.

- Ils font aussi moins appel au conseil pour les aider dans leur création.

- Ils sont enfin peu titulaires de prêts bancaires (10 % contre 28 % pour l'ensemble des créations) et moins bénéficiaires d'aides publiques y compris des aides liées au chômage.

Avertissement préalable

Dans le cadre de cette étude, nous avons souhaité traiter la création d'entreprise par les populations issues de l'immigration. Il nous est apparu important de souligner que le champ d'observation traité devait inclure les créateurs étrangers, les créateurs français par acquisition ainsi que les créateurs français d'origine étrangère. D'un point de vue statistique nous disposons de peu d'éléments chiffrés incluant les 3 catégories concernées, notamment la troisième.

Néanmoins, l'objectif de cet ouvrage relevant plus des aspects qualitatifs et sociologiques que quantitatifs, nous nous sommes d'avantage basés sur l'analyse de documents relatifs à la création par ces populations et les témoignages de créateurs directement concernés.

I. Ils font aussi l'histoire économique française

Difficile de dater les débuts de la création d'entreprise par les personnes issues de l'immigration. Hormis quelques exceptions, on peut néanmoins considérer que les immigrés ont réellement commencé la création de leurs entreprises dans les années soixante-dix. En effet, cette tendance sera paradoxalement favorisée par les restructurations industrielles qui ont eu un double effet sur les actifs issus de l'immigration : chômage et précarité pour la plupart, création d'activités en France ou dans les pays d'origine pour d'autres. Mais dans l'ensemble, alors que le nombre de créations d'entreprises reste stable sur une durée de trente années, le nombre d'entrepreneurs issus de l'immigration ne cesse d'augmenter.

Des entreprises telles que Renault ou les Charbonnages de France ont fait bénéficier de nombreux immigrés des dispositifs d'aide à la création d'entreprise. Des associations d'aide à l'initiative économique ont pris le relais et poursuivent encore aujourd'hui un travail d'assistance aux créateurs issus de l'immigration. Résultat : des centaines d'anciens salariés ou de demandeurs d'emploi se sont mis à leur compte, créant des commerces et des activités de services. L'essaimage a fonctionné de manière remarquable auprès de ces anciens salariés, souvent ouvriers et employés, qui ont repris pour la plupart les traditions commerçantes de leurs pays d'origine.

De 50 000 entrepreneurs étrangers ou français par acquisition en 1972, leur nombre n'a cessé d'augmenter de manière régulière : 63 000 en 1982, près de 90 000 en 1992, et environ 150 000 d'après le recensement de 1999.

Ces chiffres sont encore en dessous de la réalité, le recensement des entrepreneurs français issus de l'immigration nés en France n'étant pas possible à distinguer. Dans son numéro daté de mars 1995, le magazine « Objectif PME » estimait déjà que près de 10 % des chefs d'entreprises en France étaient des étrangers, originaires pour la majorité des pays sud européens et du Maghreb.

D'autres chiffres donnent la mesure de ce phénomène valorisant pour la société française : *« en 1989 les noms et prénoms étrangers des personnes inscrites à la Chambre de métiers de Paris représentaient 61 % des nouvelles entreprises individuelles et 42 % des créateurs de SARL... pour l'ensemble de la France, les patrons d'origine étrangère dépassent un tiers de l'effectif global ».*¹

Hors de l'Union européenne, les nationalités les plus représentées sont originaires d'Algérie, du Maroc, de la Tunisie, de la Turquie, et plus récemment, différentes nationalités asiatiques (Chine, Vietnam, Inde, Pakistan, ...), du Proche-Orient (Egypte, Liban, Syrie, ...) et originaires de l'Afrique sub-saharienne.

Toutes les études publiées sur le thème de la création d'entreprise par les immigrés sont dépassées par la réalité. Les clichés qui font des Maghrébins des commerçants et des Portugais des maçons ont vécu. Le déterminisme "ethnique" ne fonctionne plus, du moins pour une grande partie des nouveaux entrepreneurs issus de l'immigration, qui n'hésitent plus à entreprendre dans des domaines inédits. L'acquisition de la nationalité française a joué pleinement dans la banalisation des secteurs économiques, ouvrant l'accès à quasiment tous les domaines d'activité.

¹ Des émigrés créateurs d'entreprises, un apport à l'économie française, Ministère de la solidarité, Direction de la population et des migrations. Septembre 1990.

Alors que sur une durée de trente ans, les créations d'entreprises ont baissé de près de 2 %, le nombre des entrepreneurs issus de l'immigration augmente régulièrement. En une génération, ces entrepreneurs se sont imposés dans le monde économique. De plus en plus diplômés, ils ont investi tous les secteurs : services aux entreprises, activités industrielles, professions libérales. La presse économique s'est largement fait l'écho de certaines sagas d'entrepreneurs originaires du Maghreb ou de l'Asie, qui ont réussi à s'imposer dans des activités nouvelles : finances, armement, nouvelles technologies, sécurité.

- Plus de 85 000 Algériens, Marocains, Tunisiens et Turcs sont créateurs d'entreprises (soit près de 8 % de l'ensemble des étrangers résidant en France).
- Près de 43 000 agriculteurs, artisans et commerçants sont Français par acquisition (soit 5 % de l'ensemble des Français par acquisition).

Les Français par acquisition et les étrangers résidents permanents constituent près de 10 % de l'ensemble des créateurs d'entreprises en France.

II. Des femmes entrepreneuses issues de l'immigration

Dès les années quatre-vingt, les femmes issues de l'immigration ont été présentes dans la création d'entreprise. D'après une étude de l'IRFED (Institut International de Recherche et de Formation Education Cultures et Développement), ces créatrices constituent environ 25 % des ACE (artisans et commerçants étrangers). La majorité des pionnières étaient peu préparées à ce parcours, du fait d'une qualification insuffisante ou d'un manque de ressources.

Les années quatre-vingt marquent un tournant dans cet entrepreneuriat au féminin, qui compte aujourd'hui de belles réussites. Après les petits commerces et l'entreprise de soi, de nombreuses femmes chefs d'entreprise issues de l'immigration se sont imposées dans des secteurs industriels et de services aux entreprises. Ces femmes ont aujourd'hui des niveaux de formation élevés, des expériences professionnelles significatives, qui leur facilitent l'entrée dans le monde des nouvelles technologies, l'industrie et le commerce de standing. Les femmes issues de l'immigration maghrébine sont particulièrement présentes parmi les créateurs d'entreprises, tordant ainsi le cou à quelques préjugés tenaces.

D'après une étude conduite pour le compte du FAS² (Fonds d'Action Sociale), les femmes issues de l'immigration entreprennent pour « accéder à un statut social bien plus qu'à un statut proprement économique, synonyme de puissance financière. Il s'agit pour les femmes migrantes d'être "indépendantes" et non de s'enrichir ». Ce constat serait valable tout autant pour de nombreux entrepreneurs issus de l'immigration qui trouvent dans la création d'entreprise le moyen d'échapper à des discriminations dans le monde du travail. Il n'en demeure pas moins qu'une partie des femmes issues de l'immigration a compris les enjeux économiques d'une création d'entreprise réussie et ont souvent su tirer les meilleurs profits de leur situation, en cédant leur entreprise au meilleur prix ou en fusionnant avec d'autres groupes plus puissants.

² Les femmes migrantes et la création d'entreprise, un apport à l'économie française, Migrations étude ADRI. Janvier 2002.

III. Des jeunes attirés par l'indépendance économique

Les pionniers de la création d'entreprise des années soixante-dix ont servi d'exemple aux nouveaux arrivants et parfois plus encore aux jeunes issus de l'immigration, nés ou ayant été scolarisés en France. Ces dernières années les jeunes issus de l'immigration ont commencé à percer dans la création d'entreprise. Commerces de proximité, cybercafés, sociétés de gardiennage, restaurants, SSII, les domaines de création d'entreprise sont nombreux. Les pouvoirs publics prennent-ils d'ailleurs la mesure des immenses potentiels de ces créateurs d'activités, qui construisent à la fois leur avenir professionnel et une nouvelle image pour des banlieues qui entreprennent ?

Les gisements de création d'entreprise par ces jeunes sont nombreux, ils nécessitent de véritables ruptures avec les modes de pensée et les législations actuelles, taillées sur mesure pour des entrepreneurs ayant les "reins solides". L'initiative intitulée "Talents des banlieues" a le mérite de montrer la voie pour mieux prendre en compte les souhaits d'entreprendre de jeunes, souvent n'ayant pas bénéficié de formations adaptées et trop éloignés des réseaux d'émulation pour la création d'entreprise.

Quand on connaît le coût social et financier des difficultés dans les quartiers dits "sensibles", ne serait-il pas envisageable d'entamer une véritable politique de promotion de l'esprit d'entreprise parmi des jeunes débordant d'énergie et refusant pour certains la reproduction des modèles sociaux vécus par leurs parents ?

Il est urgent de prendre en compte ce phénomène nouveau de création d'entreprise par les jeunes issus de l'immigration. Ces derniers devraient bénéficier de formations adaptées pour les amener à formaliser leurs projets de création d'activités. De nombreux jeunes issus de l'immigration sont confrontés à de véritables discriminations à l'embauche, ils vivent douloureusement une situation de choix difficile : rester demandeur d'emploi ou créer leur propre emploi. Ils sont souvent seuls pour affronter un tel choix.

IV. Cinq profils d'entrepreneurs issus de l'immigration

Une mutation qualitative mérite d'être soulignée : la création d'entreprise par les personnes issues de l'immigration englobe désormais tous les secteurs économiques. Fini le temps où la création d'entreprise était déterminée par la nationalité d'origine, voire par les réseaux du village natal.

Malgré la discrimination dont ils peuvent faire l'objet, les entrepreneurs issus de l'immigration démontrent que la compétition économique reste ouverte. La diversité de ces entrepreneurs est telle qu'une typologie aussi complète soit-elle ne couvre pas l'ensemble des profils. Le magazine Maghreb Ressources Humaines propose aujourd'hui un classement en cinq profils.

A. L'entrepreneur commerçant

Ce profil correspond à quelques dizaines de milliers d'artisans et de commerçants de la première ou de la seconde génération. Ils sont généralement à la tête de commerces de proximité (restaurants, boulangeries, boucheries, épiceries, négoce, ...). Leur marché est souvent limité au quartier et/ou à la communauté d'origine. Leur niveau d'études ne dépasse pas généralement le baccalauréat, certains sont totalement analphabètes et réussissent malgré cela à créer et à développer des activités commerciales florissantes. La viabilité de ces entreprises est démontrée, leur pérennité se compte en dizaines d'années. La structure familiale de ces entreprises leur garantit la transmission du fonds de commerce sans trop de risques. On assiste à l'apparition de femmes commerçantes (épouses ou filles de ces commerçants et artisans) et de jeunes qui prennent le relais des pères fondateurs. Ces dernières années, de nombreux commerces tenus par des étrangers issus de l'immigration égyptienne, chinoise ou d'autres nationalités ont fait leur apparition avec un point fort : diplômés dans leurs pays d'origine, ces nouveaux entrepreneurs renouvellent les gammes et les services avec un fort ancrage dans le moyen et le haut standing.

B. L'entrepreneur profession libérale

Ce sont des formateurs, consultants, avocats, comptables, ... exerçant leurs talents dans de petites structures ou des réseaux professionnels plus larges. Leur marché est ouvert à l'ensemble de la société et s'étend pour certains à l'international. Parfois, des difficultés d'accès à l'emploi les poussent à créer leur propre entreprise. Leur niveau d'études est généralement supérieur au baccalauréat. De nombreux jeunes issus de l'immigration se retrouvent dans cette catégorie. Incontestablement, ce profil constitue une mutation importante de l'entrepreneuriat issu de l'immigration. Il démontre une réelle insertion économique et sociale dans le tissu économique. Il est néanmoins vrai que les risques de discrimination sont plus élevés dans ce type d'activités : tel architecte ou tel avocat dit n'avoir jamais eu le moindre contact téléphonique à travers les annuaires professionnels, contrairement à leurs confrères. Actuellement, l'entreprise individuelle trouve, parmi les personnes issues de l'immigration, des candidats plus motivés, plus portés à prendre le risque de l'indépendance économique. De nombreux indépendants affirment que leur statut leur donne davantage de considération, « mieux vaut être fournisseur que salarié ».

C. L'entrepreneur PME/PMI

Quelques centaines d'entrepreneurs, dirigeant des PME de plus de dix salariés, exercent dans les services aux entreprises, le commerce de gros ou les activités industrielles. Titulaires de diplômes professionnels et souvent ayant des niveaux d'études supérieurs au baccalauréat, ces entrepreneurs sont reconnus par les organisations professionnelles de leurs secteurs et jouissent d'un statut valorisant de chef d'entreprise. Ils vivent parfois des situations de discrimination notamment pour l'obtention d'agréments ou d'accès à certains marchés. Leurs marges de manœuvres sont toutefois plus importantes, ils confient les fonctions commerciales ou de représentation à des salariés d'origine française afin de contourner les risques de discrimination.

D. L'entrepreneur grande entreprise et start'up

Quelques dizaines d'entrepreneurs issus de l'immigration sont aujourd'hui à la tête de grandes entreprises (exemple : Yazid Sabeg, PDG CS Communication, 6000 salariés) ou de start'up figurant au palmarès des meilleures sociétés de nouvelles technologies (exemple : Dina El Yaakoubi, co-fondatrice de e-brands). Généralement diplômés d'écoles supérieures ou ayant effectués des études doctorales, ces entrepreneurs ont un profil internationalisé qui les met à l'abri des discriminations la plupart du temps. La presse professionnelle spécialisée les présente régulièrement sans citer leur nationalité ou leur origine, montrant ainsi que ces entrepreneurs ont acquis un statut reconnu parmi leurs pairs.

E. L'entrepreneur des deux rives

Ce sont nombre de créateurs d'entreprises, certes difficiles à quantifier, qui gèrent des entreprises dans deux voire plusieurs pays. L'ouverture des frontières, les effets de l'Internet jouent pleinement pour ces pionniers d'une nouvelle forme d'entrepreneuriat qui rapproche des pays et des régions. Certains immigrés, jeunes retraités, ont trouvé une nouvelle activité entrepreneuriale entre les deux rives (transport, messageries, commerce artisanal, ...). Loin d'un retour définitif au pays d'origine, ce va-et-vient permanent est le signe d'une véritable intégration économique et d'une banalisation de l'acte d'entreprendre. Un autre type d'entrepreneur vient directement du sud, investit des sommes importantes dans des activités à haute valeur ajoutée, échappant à tout classement. On ne peut passer sous silence le rôle de plus en plus visible de certains jeunes issus de l'immigration maghrébine qui prennent en charge la direction de filiales de sociétés françaises à l'étranger, mettant à profit leur double culture dans des environnements qui leurs sont favorables.

Cette typologie ne pourrait pas rendre compte en totalité de la diversité de cet entrepreneuriat, qui s'adapte aux nouvelles conjonctures, et profite des savoir-faire et des réseaux de franchise et de partenariat. Quel que soit le profil, on assiste à une attitude opportuniste de la part de ces entrepreneurs vis-à-vis de leur pays d'origine : ils effectuent des études de marché, s'entourent de garanties et de conseil, avant d'envisager de se développer ailleurs qu'en France. Même pour celles et ceux qui franchissent le pas et s'expatrient dans le pays d'origine de leurs parents, les liens économiques avec la France restent solides.

Conclusion

Entrepreneurs issus de l'immigration : une nouvelle image

On ne compte plus les projets de regroupement des entrepreneurs issus de l'immigration (clubs, cercles, associations, ...). Manifestement l'âge de maturité a sonné pour ces créateurs d'entreprise à la recherche d'une reconnaissance publique et institutionnelle. Conscients de leur apport à l'économie ou plus simplement conscients d'un rôle pédagogique incontestable, ces entrepreneurs reconnaissent qu'il est difficile de le mesurer de manière collective. De fait jamais mesuré, cet apport est visible dans de nombreux domaines.

Dans chaque banlieue, de jeunes entrepreneurs créent un immense espoir pour d'autres jeunes confrontés à la difficulté d'accéder au monde du travail et à toutes formes d'exclusion sociale et économique. Ce potentiel créateur n'est sans doute pas assez mis en valeur. Les chiffres de la délinquance, les violences urbaines, les véhicules détruits éclipsent tous les efforts de ces entrepreneurs plutôt discrets et concentrés sur leurs activités quotidiennes. Les collectivités locales gagneraient sans doute à valoriser davantage ces entrepreneurs.

L'image de ces entrepreneurs est un capital précieux dont il faudra user avec précaution. Il ne s'agit pas de noyer les différents profils, forts distincts, dans les priorités de tel ou tel ministère, mais de reconnaître une diversité entrepreneuriale y compris au sein des organisations patronales et paritaires. Sans compter le commerce extérieur de la France qui devrait intégrer certains de ces entrepreneurs qui sillonnent la planète à la recherche de nouveaux produits et de nouveaux marchés.

Les organisations professionnelles auraient tout à gagner à favoriser ces réussites en leur donnant l'occasion d'accéder à des postes à responsabilité, les encourageant ainsi à susciter et mobiliser des vocations.

Vers une intégration par la création d'entreprise

Qu'est ce qui peut motiver ces personnes à créer et développer leur entreprise ? Les experts comptables et les avocats confirment leur engouement commun à la majorité des créateurs pour des conseils ciblés les aidant à faire face au parcours de la création d'entreprise et aux enjeux du développement de leurs affaires.

Certaines fiduciaires comptent parmi leur clientèle plusieurs dizaines d'entrepreneurs issus de l'immigration. On est bien loin de l'image d'activités non déclarées. Ces entrepreneurs ont désormais les mêmes caractéristiques que l'ensemble des entrepreneurs.

Après les années du commerce et de l'artisanat, les entrepreneurs issus de l'immigration ont un double effet sur la création d'entreprise : en investissant tous les secteurs, ils contribuent à rendre l'acte de création d'entreprise plus accessible.

La création d'entreprise par les personnes issues de l'immigration est désormais inscrite dans une double tendance : une nette augmentation du nombre d'entrepreneurs et une nette évolution qualitative de ces entreprises. Il faudra désormais compter avec ce dynamisme français venu d'ailleurs.

Des chiffres à retenir

Evolution du nombre d'entrepreneurs étrangers en France

- Agriculteurs exploitants : 1990 : 11 800 2000 : 9 300
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (10 salariés et +) : 1990 : 105200 2000 : 111 400

- *Cadres et professions intellectuelles supérieures* 1990 : 86500 2000 : 125 200

Ces chiffres ne comprennent pas les personnes ayant acquis la nationalité française et les personnes nées françaises de parents immigrés.

Etrangers actifs

Part de l'effectif salarié sur l'ensemble des étrangers actifs : 1990 : 75,1 % 2000 : 71,3 %

Taux de chômage (année 2000) selon la nationalité

- Français de naissance : 9,2%
- Français par acquisition: 14%
- Algériens: 30,8%
- Marocains: 35,8%
- Tunisiens: 19,5%
- Autres Africains: 25,6%

Sources : Tableaux de l'économie française 2001/2002 - INSEE

Remerciements

Nous remercions chaleureusement pour leur collaboration le Cabinet HLB GFA et le Centre documentaire de l'ADRI.